

Réaliser son document de gestion, une expérience concluante

Pour les propriétaires qui se sont lancés dans la réalisation d'un document de gestion, l'expérience s'avère concluante, malgré parfois des réticences initiales. Ils ont à la fois appris à mieux connaître leur forêt, se sont dotés des outils pour en prendre soin et laissent à leurs descendants les moyens d'en faire autant.

Saint-Romain-d'Urfé (42) :

« c'est un bénéfice énorme de faire soi-même son PSG ! »

« Nous ne nous voyons pas comme des propriétaires, mais plutôt comme des gardiens des bois ». France de Sugny-Bark et son mari, Dennis, trouvent dommage que certains propriétaires ne visitent jamais leur forêt. Eux passent près de quatre mois de l'année dans leur propriété de Saint-Romain-d'Urfé (Loire), aux abords de leur forêt de 280 hectares à cheval également sur Chausseterre et Saint-Priest-la-Prugne. Le reste du temps, ils vivent en Californie, au sud de San-Francisco. « Notre propriété est dans ma famille depuis plusieurs siècles, raconte France, mon père l'a gérée pendant 56 ans et depuis son décès, il y a 28 ans, nous nous en chargeons nous-mêmes, mon mari et moi, après avoir été formés par mon père pendant les dix dernières années de sa vie. Nous avons donc étudié avec lui ses objectifs de gestion, comment marquer les bois, les vendre et avec quels contrats... ».

Essentiellement composée d'un mélange de résineux (douglas, sapins, mélèzes et épicéas), la forêt de France et Dennis Bark « a vécu » son premier Plan Simple de Gestion en 1987, mais « mon père et ses ancêtres avaient déjà suivi des programmes d'exploitation, précise France, PSG que nous avons fait faire par un expert forestier. À l'époque, nous connaissions pas mal de choses mais pas suffisamment pour faire le PSG et pas autant qu'aujourd'hui. Il est resté valable jusqu'à la grande tempête de 1999 », où il a fallu tout remettre à plat.

Alors, France et Dennis se sont lancés, pendant deux ans, après avoir pris les conseils du technicien du CRPF, Alain Csakvary, et « en

tirant d'importantes informations des anciens documents et contrats de ventes de nos archives, qui datent du XVII^e siècle. Ce fut un énorme bénéfice de faire ce PSG nous-mêmes : nous avons appris une foule de choses inconnues jusque là ! ». Dennis s'amuse en se souvenant que, lors de sa visite, il a surpris le Président du CRPF en lui apprenant, grâce à ses précieuses archives, que la propriété était une chênaie au XVIII^e siècle. « Un très bon exemple de la raison pour laquelle il faut garder les archives ».

Une attention au passé qui n'a d'égale que leur intérêt pour l'avenir. Mr and Mrs Bark ont déjà transmis leur bien à leurs enfants par donation. « Il faut transmettre la propriété que nous avons reçue de mon père à nos fils », autant matériellement, qu'intellectuellement ou affectivement, précisent-ils, de concert, comme une devise. Pari réussi pour les enfants Bark, qui suivent de près la gestion parentale.

« Comme un peu tout le monde, nous avons quelques réticences au départ, considérant le PSG comme une interférence du gouvernement sur nos affaires privées, raconte Dennis Bark. Mais nous avons vite changé d'avis, grâce aux compétences du CRPF qui nous a énormément aidés après la tempête de 1999 ». « À l'usage, les années passant, nous avons vu que nous n'avions pas de difficultés, en suivant le PSG, et que c'est même très pratique et formateur. Nous avons ainsi appris l'intérêt des coupes d'éclaircie, qui nous rebutaient un peu. Aujourd'hui, on se rend compte que cela améliore et préserve la santé des bois, sans aucun doute possible. Cela se passe très bien ! » s'enthousiasme France.



France et Dennis Bark

► Contact : France et Dennis Bark
dennis.l.bark@stanford.edu



Bons-en-Chablais (74) :
« avec le CBPS, nous avons aujourd'hui tous les outils pour travailler notre forêt »

« Nous avons de toutes petites parcelles, aucun bûcheron ne voulait les travailler ! » Paul Ducret, propriétaire forestier se souvient de l'époque où ses bois, tout comme ceux de ses voisins, ne pouvaient être mobilisés car ancrés sur les pentes trop raides de sa commune haute-savojarde. *« Aucune coupe n'avait été réalisée depuis 50 ans »,* se rappelle-t-il en pointant la montagne qui culmine à 1 500 mètres en face de sa maison. *« Nous étions démotivés car le morcellement et l'absence de desserte nous empêchaient de gérer notre forêt ».* Entre le début des années 1960 et la fin des années 1990, la gestion des bois avait été délaissée et seuls ceux qui possédaient des parcelles dans les parties les plus basses pouvaient les exploiter. Une première étape a permis la création d'une route forestière de 3,3 kilomètres, inaugurée en 2003. *« Alors, nous avons pu commencer à sortir les sapins et les épicéas, ceux qui méritaient d'être coupés car trop vieux et volumineux ».*

Malgré tout, le problème du morcellement demeurait. Sur les 450 hectares d'espaces boisés en montagne et les 150 hectares de forêt en plaine, il y avait 1 019 comptes de propriété représentant 3 485 parcelles à Bons-en-Chablais. À la fin de l'année 2003, la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF, future DDT) lui propose, en tant que président de l'association des propriétaires forestiers de la commune, une procédure d'aménagement foncier : Échanges et Cessions amiables d'Immeubles Ruraux (ECIR), fondée sur le volontariat et mise en place par le Conseil général. Cette opération de regroupement a duré trois ans, entre 2006 et 2008 et a demandé une implication et un engagement important des membres de l'association, insiste-t-il : *« car, ici, il a fallu contacter le millier de propriétaires touché par ce projet ».*

Ainsi ce sont 565 parcelles (91 hectares et 155 comptes de propriété) qui ont été vendues, soit 16 % du total des terrains. Quant aux échanges, 35 parcelles ont été concernées (6,45 hectares). Enfin 27 parcelles ont été classées en Biens vacants et sans maître qui reviennent, dans le cas où le propriétaire n'a pu être identifié, à la commune qui peut alors les revendre au propriétaire le plus proche. Avec maintenant cinq hectares, grâce à l'ECIR, Paul Ducret a pu doubler sa surface forestière. *« Avant, j'avais environ une douzaine de parcelles.*

Aujourd'hui, je n'ai plus qu'un seul numéro cadastral ! »
« Nous avons aujourd'hui tous les outils pour travailler notre forêt ».

L'ECIR prévoyait aussi l'engagement de chaque bénéficiaire, à travers un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS), à couper quand cela est nécessaire et à replanter régulièrement. Et d'ajouter : *« puisque nous avons bénéficié d'aides publiques avec l'ECIR, nous avons donc mis en place ces documents. Quand on coupe un arbre, on replante juste après. Notre*



devoir, c'est aussi de planter pour stabiliser le terrain et compte tenu de la pente, nous avons un réel intérêt à le faire ! ». Selon lui, le CBPS ne représente pas de contraintes particulières si ce n'est de rédiger le dossier. Le sien, il l'a écrit en 2011 aidé par Mireille Schaeffer, technicienne au CRPF avec qui les propriétaires envisagent maintenant de réaliser une nouvelle desserte de 800 mètres. À l'avenir, il entend panacher entre les feuillus et les résineux, introduire de l'érable sycomore au côté de l'épicéa. Il prévoit aussi de planter environ 4 000 sapins cet automne.

► Contact : Paul Ducret
 04 50 36 12 16

► suite p 6

Beaujeu (69) : « mon PSG volontaire : un document bien établi pour mes enfants »

Devant son ordinateur, muni de la carte de sa forêt au premier étage de la maison familiale de Beaujeu, Hugues Sornin et ses neveux ne tarissent pas d'éloges sur le site internet sécurisé de Coforet (www.geoforet.com, cf p 13). Il peut ainsi consulter et mettre à jour le suivi de son tout récent Plan Simple de Gestion. Il est rompu à l'exercice, puisqu'il a réalisé un PSG en Bourgogne, sur sa propriété de 65 hectares, ainsi que sur celle de sa sœur dans le Rhône. C'est donc aguerri qu'il s'est lancé en 2012 dans un PSG volontaire sur ses 19 hectares de forêt gérée en groupement avec ses trois frères, à cheval sur Beaujeu, Avenas et St-Didier-sur-Beaujeu. Il est tout autant satisfait de voir son fils, installé à Montréal, suivre « via la toile » l'avancée de la gestion du domaine avec intérêt, tout autant que Bruno, son aîné, qui vit à Mulhouse. « Il m'a même demandé de lui trouver des bois, je vais essayer de lui trouver des bois ou des parcelles à boiser », confie-t-il.



© C. Leca

Hugues Sornin

du CRPF. Les gens ont peur que ça fige les choses, mais c'est révisable pour divers motifs (maladie, tempête, catastrophe, changement d'optique de gestion). Et le fait d'avoir plus ou moins cinq ans pour réaliser ce qui est prévu, avouez tout de même que c'est assez souple ! En plus, ça simplifie la constitution d'éventuel dossier de subvention départementale. Avec Geoforet cela permet de rapprocher les propriétaires éloignés de leur forêt et de garantir le suivi des propriétés dans un esprit collaboratif ». Autant d'avantages qu'il souhaite ardemment partager avec ses homologues propriétaires, aidé de Bertrand Vernay qui en énumère d'autres : « l'intérêt d'un tel document, est de

décrire la forêt actuelle en prenant en compte les enjeux sociaux, environnementaux, cynégétiques, les envies du propriétaire et de proposer, en lien avec une cartographie précise, des interventions programmées, dans un document unique, permettant à toutes les personnes concernées de parler le même langage. C'est un guide, un itinéraire technique », qui n'a comme contrainte que celle que se laisse le propriétaire. « On peut commencer dès maintenant des travaux prévus dans 5 ans si on veut », ajoute Hugues Sornin, qui a choisi de planifier ses interventions sur 20 ans. Et d'ajouter les avantages fiscaux, indéfinissables (abattement pour l'ISF ou en cas de succession), sans oublier la certification PEFC, qu'Hugues Sornin a obtenue automatiquement en tant qu'adhérent à Coforet. « La garantie de gestion durable en forêt devient incontournable, explique Bertrand Vernay, et nous faisons le pari que dans les cinq années à venir, les scieurs achèteront plus cher des bois certifiés ».



© C. Leca

MM. H. Sornin et B. Vernay

Pour lui, les avantages d'un PSG, qu'il soit volontaire, comme le sien (puisque'il n'atteint pas les 25 hectares) ou pas, sont nombreux, mais difficilement chiffrables. « C'est ça, le problème », regrette-t-il, non sans mentionner la subvention régionale de 80 % sur le coût de réalisation qu'il a obtenue puisqu'il entre dans le champ des propriétés supérieures à 10 ha, morcelées mais sur des communes limitrophes. « C'est ce qui m'a décidé, car ça ne m'a pas coûté grand chose, avoue-t-il, et je voulais laisser aux générations suivantes, mes fils et mes neveux, des documents bien établis ».

Adhérent à la coopérative forestière depuis 1985, c'est tout naturellement qu'il s'est tourné vers Coforet, en la personne de Bertrand Vernay, « Homme de l'art », pour réaliser son document de gestion durable. « C'est modifiable, ce qu'on a écrit, tient-il à préciser, ce n'est pas une contrainte, au contraire ! Si on change d'optique, on peut toujours présenter un avenant à l'agrément

► Contacts : Hugues Sornin
hsornin@club-internet.fr
Pour en savoir plus : www.geoforet.com
Bertrand Vernay : bvernay@coforet.com

Dossier réalisé par Christel Leca et Jean-Louis Rioual

Forêt et paysage : X^e - XXI^e siècle

Novembre 2011 - Andrée Corvol - Éditions L'Harmattan - 45 €
Disponible en librairie ou sur www.editions-harmattan.fr

Les peuplements forestiers participent à la description d'un paysage, à l'estimation d'un terrain, à l'identification d'une région : Forez et douglas, Chartreuse et sapins... Pourtant, beaucoup sont des plantations contemporaines et non des peuplements historiques. L'appropriation, et l'entretien d'un paysage demandent plusieurs générations.

Un panorama forestier reflète une image différente selon l'histoire familiale ou la mémoire collective, aimable ou inquiétante selon la présence ou l'absence humaine.

Andrée Corvol nous parle ici de ce subtil dosage entre Nature et Culture.

